

- constructions très caractéristiques :**
 - les façades principales devraient être conservées avec un minimum de transformations. (matériaux, ouvertures, détails...)
- constructions caractéristiques :**
 - les façades principales (sur rue) devraient être conservées dans leur caractère; certaines pourraient être améliorées en éliminant les transformations antérieures.
- constructions dont le volume ou l'emprise au sol est intéressant :**
 - si elles doivent être rénovées, elles devraient l'être dans l'esprit du village; des ouvertures nouvelles sont possibles dans les proportions existantes (evtl. voir maisons voisines)
 - si elles doivent être reconstruites, certaines font l'objet d'un alignement obligatoire (voir plan d'alignement - cas particulier : parcelle 239, volume à revoir, idem maison adjacente)
- constructions rurales caractéristiques :**
 - ces constructions ont de bonnes proportions ou des détails intéressants (exemple portes parcelle 139). Toutefois, leur état et leurs dimensions risquent de compromettre une rénovation intéressante. A juger de cas en cas.

DOCUMENT POUR INFORMATION. Cet inventaire devrait être amélioré et développé par construction (fiches).

APPROUVE PAR L'ASSEMBLEE
PRIMAIRE LE 16.06.1988

commune de chippis	04
inventaire village	
BATIMENTS CARACTERISTIQUES	
L'ADMINISTRATION COMMUNALE	
LE PRÉSIDENT:	LE SECRÉTAIRE:
 	
Homologué par le Conseil d'Etat	
en séance du 24 mai 1989	
Droit de sceau: Fr. 30.-	
L'atteste: Le chanoine	
	

communauté d'étude pour l'aménagement du territoire
CEPA
martigny - sion
am - delaloye
j-n widmann
date sept. 1986
échelle 1/500

